

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2008

**Étaient présents** : MM.GOUBET.LAZZARONI.Mmes GUILLET.ACCARDO.MM.VIALLAND.MARMEYS.MICOUD.ROCHE.Mme JOSSERAND. MM. LEMAITRE.PELARDY. Mmes GIROT.CUMIN.MM. MESNIER.HERPOYAN.Mme LAMBRINIDIS. MM. CHARTON. PERNOT.BAGHDASSARIAN.

**Excusés** : Mmes ROY.BRIDAY.

**Absents** : Mme WIELAND-MARET. M. MICHAUD.Mme MADER.MM. CHALAYER. GOSTANIAN.AUBERT.

**I - Secrétaire de séance** : M. GOUBET

### **II - Compte-rendu du conseil municipal du 20.12.2007**

Adopté par 20 voix pour et 1 abstention

### **III - Débat d'orientation budgétaire (DOB)**

Monsieur le maire rappelle le cadre du DOB ainsi que ses objectifs. Il précise que le BP 2008, voté précocement en raison des élections municipales de mars 2008, est essentiellement un budget de fonctionnement et reprend en investissement les opérations en cours à terminer. La prochaine équipe issue des élections pourra fixer ses orientations par un budget supplémentaire qui intégrera les résultats 2006 et 2007.

Monsieur VIALLAND présente les différents postes budgétaires pour la commune.

a)- **Les charges de fonctionnement** sont proposées en très légère augmentation (+ 2% Personnel, + 1,4 % charges générales) et intègrent les dépenses supplémentaires liées au CUCS.

b)- **Les recettes de fonctionnement** : les impôts sont équivalents à 2007 sans augmentation de taux, leurs bases révisées n'étant communiquées par les services fiscaux que fin février.

L'autofinancement est stable.

c)- **L'investissement** reprend les restes à réaliser d'opérations en cours telles que le cimetière, cité petite enfance F. DOLTO, gare, voirie du Mas Rolland.

Monsieur le Maire propose lecture d'un article du Figaro comme démenti sur les propos relatés dans un journal local au sujet du niveau élevé d'endettement de la commune.

En 2006, la charge de l'annuité de la dette par habitant était de 146 € alors qu'au niveau national, elle s'élevait à 820 €.

### **IV - Le DOB du budget annexe de l'assainissement :**

En 2008, la dernière tranche de mise en conformité du réseau sera réalisée pour 1 092 426 €.

L'équipe doit faire ce qui aurait du être fait au cours du mandat précédent.

La loi sur l'eau de 1992 donnait jusqu'en 2006 un délai de réalisation des travaux.

Passé ce délai, les subventions importantes sont supprimées. Un recours à l'emprunt pour 719 000 € est effectif, le budget d'assainissement devant s'autofinancer.

L'assemblée est informée que le vote du BP aura lieu le Jeudi 17 janvier 2008.